

N° 14
23 Janvier 2020

Examen des réserves et réclamations

Dossier n° 93

Match n° 66298.1 GF Sud Loire La Montagne 1 / GF Savenay Demoiselles du Sillon 1 Coupe Féminines Seniors du 21.12.2019

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Départementale des Arbitres – section des Lois du Jeu – PV n° 04 du 21 janvier 2020, de maintenir le résultat acquis sur le terrain.

Dossier n° 101

Match n° 62206.1 Pornichet ES 1 / St-Nazaire AF 2 U13 Elite groupe F du 18.01.2020

La Commission décide de :

- Valider le score de 3 buts pour l'équipe 2 du club de St-Nazaire AF et 0 but pour l'équipe 1 du club de Pornichet ES.
- Mettre à la charge les frais de dossier de 25 € à chacun des clubs de Pornichet ES et St-Nazaire AF

Dossier n° 102

Match n° 64432.1 GJ Abbaretz Pierre Bleue 1 / Blain ES 1 U15 D1 Masculin groupe B du 18.01.2020

La Commission décide de :

- Valider le score de 3 buts pour l'équipe 1 du club GJ Abbaretz Pierre Bleue et 0 but pour l'équipe 1 du club de Blain ES
- Mettre à la charge les frais de dossier de 25 € à chacun des clubs de GJ Abbaretz Pierre Bleue et Blain ES
- Transmettre le dossier à la Commission Départementale des Arbitres

Dossier n° 103

Match n° 64573.1 Pontchâteau AOS 2 / Paimboeuf Estuaire FC 1 U15 D3 Masculin groupe A du 18.01.2020

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 3 buts à 0 à l'équipe 1 de Pontchâteau AOS
- Mettre les frais de constitution de dossier s'élevant à 50 € au club de Pontchâteau AOS
- Infliger une amende de 100 € au club de Pontchâteau AOS équivalente au double du montant de ces frais

Dossier n° 104

Match n° 64964.1 Nantes Etoile du Cens 2 / Blain ES 3 U15 D5 Masculin groupe E du 18.01.2020

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 2 de Nantes Etoile du Cens pour en reporter le bénéfice à l'équipe 3 de Blain ES suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Nantes Etoile du Cens

Dossier n° 105

Match n° 63958.1 Plessé Dresny ES 1 / Petit Mars FC 2 U18 D3 Masculin groupe B du 18.01.2019

La Commission décide de :

- Donner match perdu par forfait à l'équipe 2 de Petit Mars FC
- D'infliger une amende de 40 € au club de Petit Mars FC

Dossier n° 106

Match n° 50750.1 Savenay Malville Prinquiau FC 1 / Ste-Reine Crossac 1 Seniors D1 Masculin groupe A du 19.01.2020

La Commission décide de donner match à jouer à une date qui sera décidée par la Commission Départementale de Gestion des Compétitions Seniors Masculins.

Dossier n° 107

Match n° 51208.1 Nantes Dervallières 1 / Bouaye FC 2 Seniors D2 Masculin groupe E du 19.01.2020

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 de Nantes Dervallières pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 de Bouaye FC suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Nantes Dervallières
- Infliger une amende de 50 € au club de Nantes Dervallières pour non réponse à des renseignements demandés

Dossier n° 108

Match n° 51276.1 Guérande La Madeleine 2 / Le Croisic Batz Fccs 1 Seniors D3 Masculin groupe A du 19.01.2020

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 2 de Guérande La Madeleine pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club Le Croisic Batz Fccs suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Guérande La Madeleine

Dossier n° 109

Match n° 51542.1 Couëron Stade FC 1 / Nantes Panafricaine 1 Masculin groupe E du 19.01.2020

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 4 à l'équipe 1 de Nantes Panafricaine pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 de Couëron Stade suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Nantes Panafricaine

Dossier n° 110

Match n° 52530.1 Plessé Le Coudray OS 1 / St-Aubin des Châteaux US 4 Seniors D5 Masculin groupe C du 19.01.2020

Dossier mis en attente.

Dossier n° 111

Match n° 52791.1 Le Landreau Sporting Sud Loire 2 / Mouzillon Etoile 3 Seniors D5 Masculin groupe G du 19.01.2020

La Commission décide de donner :

- Match perdu par pénalité à l'équipe 2 du Landreau Sporting Sud Loire pour en reporter le bénéfice à l'équipe 3 de Mouzillon Etoile

Dossier n° 112

Match n° 52923.1 La Chevrolière Herbadilla 3 / St-Lumine de Coutais 2 Seniors D5 Masculin groupe L du 19.01.2020

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 4 à l'équipe 3 de La Chevrolière Herbadilla pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 de St-Lumine de Coutais suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de La Chevrolière Herbadilla